



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté

Égalité

Fraternité

Candidatures en Section Internationale Ecoles élémentaires de Montpellier Rentrée 2021



Sommaire

1. Les Sections Internationales en écoles du département de l'Hérault
2. Nature et organisation des enseignements en classes de Section Internationale
3. Modalités et calendrier de candidature en Section Internationale
4. Contact(s)
5. Foire aux questions
6. Textes de référence



1. Les Sections Internationales du département de l'Hérault

Langue de la section internationale	Allemand	Anglo-américain	Arabe	Chinois	Espagnol
Écoles	<u>Du CP au CM2</u> Charles Dickens Anne Frank	<u>Du CP au CM2</u> Charles Baudelaire Joseph Delteil Sibelius-Pottier		<u>Du CE1 au CM2</u> Chengdu Benoîte Groult Sun-Yat-Sen	<u>Du CP au CM2</u> André Malraux
Collèges	Les Aiguerelles	Camille Claudel Simone Veil	Louis Germain (St Jean de Védas)	François Rabelais Fontcarrade	Joffre



2. Nature et organisation des enseignements au sein d'une Section Internationale « en école »

- Dans les sections internationales en écoles, les enseignements sont dispensés conformément aux programmes et aux horaires en vigueur dans les niveaux de classes considérées.
- Les élèves de section internationale ne sont pas constitués en classes séparées des autres élèves mais regroupés pendant des heures d'enseignements spécifiques (au moins 3 heures, comprises dans les 24 heures d'enseignement obligatoire à l'école élémentaire).
- La formation dispensée dans les sections internationales a pour objet de permettre aux élèves qui y sont admis :
 - d'apprendre et de pratiquer la langue de la section de façon approfondie, en particulier par l'utilisation de cette langue dans certaines disciplines (EPS, sciences, arts...).
 - d'acquérir une connaissance approfondie de la culture du pays associé à la section.



3. Modalités et calendrier des candidatures en Section Internationale

Comment candidater ?	Les candidatures en section internationale nécessitent de compléter un dossier, téléchargeable sur le site de la DSDEN de l'Hérault : <u>http://www.ac-montpellier.fr/dsden34/cid99055/sections-internationales-en-ecoles.html</u>
Quand candidater ?	Les dossiers de candidatures sont à remettre à la directrice ou au directeur de l'école concernée. La date limite de transmission est fixée au lundi 29 mars 2021 . Les candidatures des familles s'installant à Montpellier en cours d'année seront traitées au cas par cas.



3. Modalités et calendrier des candidatures en Section Internationale

Admissibilité

Des entretiens seront organisés **courant mai 2021** pour les élèves admissibles . Les familles concernées recevront les convocations par courriel **au mois d' avril 2021**.

NB : ces entretiens pourront être effectués en visioconférence pour les familles éloignées géographiquement.

Admission

Les résultats sont prononcés par l'IA-DAASEN (affichage de la liste des élèves admis sur liste définitive et des élèves inscrits sur liste complémentaire) seront mis en ligne sur le site de la DSDEN de l'Hérault **mi juin 2021**.

<https://www.ac-montpellier.fr/dsden34/cid152500/liste-des-admis-section-internationale-ecole.html>

Les élèves ne figurant pas sur ces listes ne sont pas admis (aucun courrier ne sera transmis par voie postale aux familles).



3. Modalités et calendrier des candidatures en Section Internationale

Les candidatures sont évaluées et classées selon les 4 critères suivants :

- Les compétences en langues vivantes étrangères acquises dans les différents contextes de vie de l'enfant
- Les compétences globales hors LVE et le niveau des acquisitions dans les savoirs fondamentaux
- Les compétences méthodologiques et transversales requises pour les apprentissages scolaires
- La motivation pour l'apprentissage des langues et cultures étrangères

Les évaluations et le classement seront validés par un jury départemental présidé par l'IA-DAASEN de l'Hérault en charge du dossier langues étrangères.



ACADÉMIE
DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. Modalités et calendrier des candidatures en Section Internationale

Les familles qui ne relèvent pas du secteur de l'école Section Internationale où leur enfant est admis devront procéder à l'inscription administrative de leur enfant auprès des services scolaires de la mairie de Montpellier munis de la liste des élèves admis dans la section de leur choix.

Ces familles devront ensuite se présenter **au plus tôt** dans l'école SI concernée, munies du certificat d'inscription remis par la mairie, afin d'y enregistrer l'admission définitive de leur(s) enfant(s).

Dans tous les cas, il est impératif pour les familles, en parallèle de la candidature SI, d'inscrire leur(s) enfant(s) dans leur école élémentaire de secteur.

A noter : le rapprochement vers un aîné en cursus spécifique ne fait pas partie des critères de dérogation établis par la mairie de Montpellier.



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4. Contacts

Pour des éléments plus précis, vous pouvez contacter :



Section internationale allemand - du CP au CM2

※ École Anne Frank/Charles Dickens - 686 Avenue du pont Trinquat 34000 Montpellier

Tél : 04 67 65 47 86 courriel : > ce.0341678P@ac-montpellier.fr



Section internationale anglo-américain - du CP au CM2

※ École Sibelius/Pottier - 120 rue de la Jalade 34090 Montpellier

Tél : 04 67 63 35 68 courriel : ce.0340518D@ac-montpellier.fr

※ École Joseph Delteil - Rue des araucarias 34000 Montpellier

Tél : 04 67 10 05 76 courriel : ce.0341924G@ac-montpellier.fr

※ École Charles Baudelaire - 311 avenue saint clément 34000 Montpellier

Tél : 04 67 63 08 53 courriel : ce.0341877F@ac-montpellier.fr



Section internationale chinois - du CE1 au CM2

> Brochure : la section internationale de chinois de Montpellier

※ École Benoîte Groult - 99 rue de Puech Villa 34070 Montpellier

Tél : 04 67 60 17 80 courriel : ce.0342412M@ac-montpellier.fr

※ École Sun Yat Sen - 803 Rue de la Croix de Figuerolles 34070 Montpellier

Tél : 04 67 75 58 32 courriel : ce.0340515A@ac-montpellier.fr

※ École Chengdu - 74 rue Ray Charles 34000 Montpellier

Tél : 04 67 22 64 20 courriel : ce.0342315G@ac-montpellier.fr



Section internationale espagnol - du CP au CM2

※ École André Malraux - 89 rue Joan Miro 34000 Montpellier

Tél : 04 67 20 35 50 courriel : ce.0342344N@ac-montpellier.fr

Conseillère pédagogique : Bénédicte Caron / Tél. : 04 67 91 52 04 / courriel : CPDLV34@ac-montpellier.fr



5. Foire aux questions

1. A qui dois-je adresser le dossier de candidature de mon enfant ?

Le dossier de candidature est à transmettre à la directrice / au directeur de l'école où votre enfant souhaite candidater (dépôt dans la boîte aux lettres de l'école ou envoi par courrier simple avant le 29 mars 2021).

Pour les sections internationales chinoise et anglo-américain qui comportent chacune trois écoles, un seul dossier est à compléter et à transmettre à la directrice / au directeur de l'école où votre enfant souhaite candidater en priorité.

2. Où puis-je obtenir le dossier de candidature en section internationale ?

Les dossiers de candidatures en section internationale sont téléchargeables sur le site de la DSDEN de l'Hérault, à l'adresse suivante :
<https://www.ac-montpellier.fr/dsden34/cid147484/sections-internationales-recrutement.html>

3. Mon enfant peut-il candidater dans plusieurs sections internationales (par exemple, compléter à la fois un dossier de candidature pour la section internationale espagnol et un dossier de candidature pour la section internationale chinoise) ?

Rien ne l'interdit. Le jury cherchera sans doute à comprendre les raisons qui motivent ce choix multiple.

4. Sur quels critères la candidature de mon enfant sera-t-elle évaluée ?

Les candidatures sont évaluées selon les 4 critères suivants :

Les compétences en langues vivantes étrangères acquises dans les différents contextes de vie de l'enfant

Les compétences globales hors LVE et le niveau des acquisitions dans les savoirs fondamentaux

Les compétences méthodologiques et transversales requises pour les apprentissages scolaires

La motivation pour l'apprentissage des langues et cultures étrangères



5. Foire aux questions

5. Quels sont les modalités de l'entretien ?

L'entretien dure une vingtaine de minutes et permet d'approfondir, avec l'enfant et le(s) parent(s) qui l'accompagne(nt), le dossier de candidature transmis (quelques échanges pourront avoir lieu en langue cible à partir de supports adaptés à l'âge de l'enfant). Cette année, les entretiens auront lieu au mois de mai, au sein de l'école où l'enfant candidate. Un courriel de convocation sera envoyé en avril aux familles concernées.

6. Comment et quand pourrais-je savoir si mon enfant est admis en section internationale ?

La liste des élèves admis sur liste principale ainsi que la liste des élèves inscrits sur liste complémentaire, établies par ordre alphabétique, seront publiées mi-juin sur le site de la DSDEN de l'Hérault à l'adresse suivante :

<https://www.ac-montpellier.fr/dsden34/cid152500/liste-des-admis-section-internationale-ecole.html>

Les candidats qui ne figurent pas sur ces listes ne sont pas admis. Aucun courrier ne sera adressé aux familles.

7. Si mon enfant est admis en section internationale, pourrais-je inscrire mes autres enfants dans la même école ?

Le parcours en section internationale de l'enfant est individuel. Le rapprochement de fratrie vers un aîné en cursus spécifique tel que la section internationale ne fait pas partie des critères de dérogation établis par la mairie de Montpellier.

8. Si mon enfant est admis en section internationale en CP, doit-il candidater à nouveau chaque année ?

L'enfant admis en section internationale en école élémentaire n'a pas à re-candidater pour passer dans le niveau de classe supérieur.

L'équipe enseignante se réserve cependant la possibilité, après échanges avec l'élève et sa famille, de mettre fin au parcours section internationale d'un élève en cas d'incompatibilité notoire (difficultés scolaires majeures ou déficit important de motivation par exemple).



5. Foire aux questions

9. Comment savoir si l'école section internationale dans laquelle je candidate est mon école de secteur (le cas échéant, si mon enfant est admis en section internationale, je devrais en effet me rapprocher de la mairie pour obtenir un certificat d'inscription)

La mairie de Montpellier pourra vous éclairer sur l'école élémentaire rattachée à votre secteur d'habitation.

10. Si mon enfant s'engage dans un parcours section internationale en école élémentaire, quelles sont les perspectives après le CM2 ?

Votre enfant a la possibilité de poursuivre ce parcours section internationale au collège puis au lycée (de la même manière, un dossier de candidature sera à compléter et à transmettre à l'entrée en 6^{ème} au collège / en 2^{nde} au lycée concerné).

11. Quelle est la proportion d'enfants natifs accueillis en section internationale ?

Ce chiffre varie d'une langue à l'autre, d'une année sur l'autre et des niveaux de classe. Le profil des élèves en section internationale est varié : enfants natifs, enfants issus de familles bi nationales, enfants dont la langue maternelle est le français ouverts à la pluralité linguistique et culturelle ou ayant effectué un séjour prolongé dans un pays parlant la langue cible.

12. Combien d'élèves sont admis par niveau de classe ?

En classe de CP, jusqu'à 25 élèves par classe peuvent être admis. Pour les niveaux supérieurs, les groupes d'élèves SI étant déjà constitués, le nombre d'élèves pouvant être accueillis est lié à la mobilité des élèves déjà inscrits.



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

6. Textes de référence

En consultant la rubrique dédiée aux sections internationales sur le **site de la DSDEN de l'Hérault**, vous trouverez toutes les informations disponibles :

<https://www.ac-montpellier.fr/dsden34/cid99055/sections-internationales-ecoles.html>

Les références réglementaires sont également disponibles sur le **site Eduscol**, rubrique sections internationales :

<https://eduscol.education.fr/687/les-sections-internationales>